

# Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront  
à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 13 Juin  
pour la session ordinaire de Mai - Ouverture -

Objet de la Séance :

- 1.- Correspondance
- 2.- Chemins vicinaux ordinaires. - Entretien
- 3.- Chemins vicinaux. - des Foyaux et des Fromenteaux  
de la Blordière à la Morinière
- 4.- Demandes d'acquisition de terrains
- 5.- Gare de Bout-Rousseau. - Projet d'agrandissement.
- 6.- Fournitures scolaires. - Traité
- 7.- Propriétés non bâties. - Classificateurs
- 8.- Service des eaux. - Relèvement du tarif.
- 9.- Traitement du porteur de télégrammes. - Participation de l'Etat
- 10.- Demande de permis d'incorporation
- 11.- Demandes d'allocation militaires
- 12.- Tribunal et Chambre de Commerce. - Désignation des délégués
- 13.- Assistance aux Vieillards
- 14.- " aux familles nombreuses
- 15.- " aux femmes en couches.

Le Maire  
le 6 Juin 1920

## Session ordinaire de Mai

### Séance du 13 Juin 1920

Le dimanche neuf cent vingt, le treize du mois  
de Juin, à 8 heures du matin, le Conseil municipal  
de la commune de Repé dûment convoqué  
par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances, sous la présidence de M. Fiquier  
Maire

Présents: M. M. Vigier, Gendron, Lauvette, Curbel,  
Figuette, Dupont, Aubin, Medor Pemaun Saupin, Gar-  
con, Braustand, Solgrain, Le Lamer, Touquet, Bopie,  
Piquet E. Arbaud J. Patry, & Arbaud J.  
Absents: M. M. Erdronneau, Coillet, et Véloque  
excusés

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884,  
il a été procédé à la nomination d'un secrétaire  
pris dans le sein du conseil, M. Le Lamer ayant  
obtenu la majorité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est  
lu & adopté sans observation.

Monsieur le Maire donne connaissance au  
conseil d'un télégramme de félicitations qui a adressé au  
nom de C. M. M. Monsieur le Président de la Repu-  
blique à l'occasion de sa nomination et de la  
réponse faite par Monsieur le Ministre de l'Intérieur.  
L'Assemblée est unanime à déclarer qu'elle partage entièrement les vœux de M. le Maire  
et le remercie de l'initiative qu'il a bien voulu prendre à cette occasion.

#### Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau  
toutes les demandes des personnes privées de  
ressources et qui sollicitent leur admission à  
l'assistance conformément à la loi du 14 juillet  
1905, lesquelles demandes ont déjà été soumises  
à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil après en avoir délibéré arrête  
comme suit la présente liste et fixe le date  
du 1<sup>er</sup> Juin, comme point de départ du paie-  
ment des allocations mensuelles

#### Savoir:

- 1<sup>o</sup> Guilet V. Corbeau, Vautières, non admise, reçoit  
la R. G. et un fils lui donne 5<sup>+</sup> par mois
- 2<sup>o</sup> Bourrier Rose, au Pt Clos, admise à 15<sup>+</sup>
- 3<sup>o</sup> Lebreton Hélène, à Creutevaux, admise à 15<sup>+</sup>
- 4<sup>o</sup> Picard Jean Eugène - rue Nationale, non admise,  
reçoit la R. G. un fils lui donne 5<sup>+</sup>
- 5<sup>o</sup> Chevalier Josephine - M<sup>me</sup> Hospitalière, admise à 15<sup>+</sup>

- = 6<sup>e</sup>: Petiteau Paul, à la Cocotière, admise à 5<sup>+</sup>  
7<sup>e</sup>: Moreau V<sup>e</sup> Moreau à la J<sup>e</sup> Hai, non admise,  
reçoit la R. G. et les enfants peuvent donner le complé-  
ment.  
8<sup>e</sup>: Gabory V<sup>e</sup> Dore, rue de la Gare, non admise,  
reçoit 35<sup>+</sup> par mois de son fils  
9<sup>e</sup>: Gillard V<sup>e</sup> Ceneau, au Chêne-Creux, admise  
à 10<sup>+</sup>  
10<sup>e</sup>: Veloffe Pauline, à Creutemault, admise  
à 15<sup>+</sup>  
11<sup>e</sup>: Rouleau V<sup>e</sup> Lefraye, à la Petite Lande, admise  
à 10<sup>+</sup>, reçoit 5-8<sup>+</sup> - R. G.  
= 12<sup>e</sup>: Moret Louis aux Chapelles, non admis,  
n'est pas privé de ressources -  
13<sup>e</sup>: Thomas Veuve Martin, à l'Église Duvivier, non  
admise, reçoit la R. G. et son fils lui donne 10<sup>+</sup>  
par mois  
14<sup>e</sup>: Chauvin Louis, rue Chiers 49, admis à 5  
15<sup>e</sup>: Arnaud V<sup>e</sup> Choinet, au Chatelier, non  
admise, peut être secourue par son gendre  
16<sup>e</sup>: Labbé Marie, à Creutemault, admise à  
15<sup>+</sup>  
17<sup>e</sup>: Primier V<sup>e</sup> Lavaut, rue Félix-Fauriol, admise  
à 15<sup>+</sup>  
18<sup>e</sup>: Doreau V<sup>e</sup> Richard, à Rennes, domicile  
de secours à V<sup>e</sup> V<sup>e</sup>; non admise, les enfants peuvent  
subvenir à ses besoins.  
19<sup>e</sup>: Hardy-Guigand Veuve, à Vautel, 29 13<sup>e</sup> L<sup>e</sup> B<sup>e</sup>,  
domicile de secours à V<sup>e</sup> V<sup>e</sup>; admise à 8<sup>+</sup>. Logée chez son  
fils.  
20<sup>e</sup>: Lemerle V<sup>e</sup> Hertz, rue Sadi-Carnot 40, admise  
à 7<sup>+</sup>. Son fils peut lui verser le complément.  
21<sup>e</sup>: Bouchéroux V<sup>e</sup> Picard, rue de la Gare,  
augmentée de 5<sup>+</sup> - reçoit 15<sup>+</sup>  
22<sup>e</sup>: Dupuisson V<sup>e</sup> Morisson, rue Sadi-Carnot  
maintenus à 12<sup>+</sup>  
23<sup>e</sup>: Grosseau Veuve, aux Moulins, à hospitaliser  
à V<sup>e</sup> V<sup>e</sup>  
24<sup>e</sup>: Durand Louis Victor, à Creutemault, à hospitaliser,

Assistance  
aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes qui sollicitent le bénéfice de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses.  
Savoir :

- 1° V<sup>e</sup> Paillusseau née Mack Estelle, à la Haute-Flé, admise pour allocation
- 2° V<sup>e</sup> Jan née Elias, à la Haute-Flé, non admise son fils aîné peut venir en aide à la famille,
- 3° Geschickl Georget, à la Bordière, admise pour allocation
- 4° V<sup>e</sup> Gefflot née Pacoid, aux Trait-Moulins, admise pour allocation.
- 5° Breyon Pierre Marie, à la chaussée, admise pour allocation.
- 6° Rambaud Auguste, rue Nationale 133, admise pour allocation.

non écopé

Assistance  
aux femmes en couches.

Monsieur le Maire soumet au conseil les demandes d'assistance ci-après :

- 1° Deriau née Bauciau à la Morinière, non admise, salaire du mari suffisant
- 2° Braire née Cormerais, rue Marc Lorrain 39, non admise — 1<sup>er</sup> enfant, salaire suffisant
- 3° Benassi Josephine, 135/Flé, admise
- 4° Corbedainere Thomas, rue Sadi-Carnot 8, admise
- 5° Bertho née Jarry - au Goulet, non admise, 1<sup>er</sup> enfant, salaire suffisant
- 6° Meslet née Baholet, rue Sadi-Carnot 65, non admise — 1<sup>er</sup> enfant, salaire élevé
- 7° Ferro née Umi, au Port-aubli, non admise, 1<sup>er</sup> enfant, salaire élevé
- 8° Pasquier-Cardui à Vorthouse, admise, 4<sup>e</sup> enfant
- 9° Breyon-Moreau, à la chaussée, admise, 5<sup>e</sup> enfant
- 6° Perriis-Gadais, à la Jaquière, non admise, serwaye élevé

non écopé

Le conseil municipal approuve ensuite la

décision de l'administration municipale, en ce qui concerne l'admission à l'urgence des dénommés ci-dessous -

- 1° M<sup>me</sup> Guimard - Nouveau - Mahaudières - 4 enfants
- 2° M<sup>me</sup> Doudi - Cholet - au du 3<sup>ème</sup> 2 "
- 3° M<sup>me</sup> Harpentin - Crostin - rue Chiers 80 2 "
- 4° M<sup>me</sup> Berthaud Clout - Ertemoult 2 "
- 5° M<sup>me</sup> Manson Caradee - Chêne-Creux 2 "
- 6° M<sup>me</sup> Rambaud Mandin - Maulinié 6 "
- 7° M<sup>me</sup> Damien Bernard - Ertemoult - 2 "

Demande de sursis d'incorporation

avant le 6 Juin

Monsieur le Maire communique au Conseil une demande de sursis d'incorporation formée en vertu de l'art. 21 de la loi du 21 mars 1905 par Péquign Royer, de la classe 1918, étudiant en médecine.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis très favorable à la demande du pétitionnaire.

Demandes d'allocations militaires.

avant le 27 Juin

Monsieur le Maire communique au Conseil les demandes d'allocations militaires formées par les familles de jeunes gens appelés sous les drapeaux conformément à l'art 12 de la loi du 7 août 1913.

Après en avoir délibéré le conseil y donne les avis suivants:

- 1° Huchet François à la Chaussée, avis défavorable, l'ensemble des salaires des membres de la famille s'élève à 39<sup>+</sup> par jour.
- 2° Allain née Loullière, à la Haute Fle, avis favorable.
- 3° Viaud François, au Chêne-Creux, avis défavorable.
- 4° V<sup>e</sup> Aitand, aux Mahaudières, avis défavorable; le mobilisé n'habitait pas avec sa mère avant son incorporation et il n'est pas prouvé qu'il aurait de ses salaires. - D'autre part, M<sup>me</sup> Aitand âgée de 46 ans peut se

subvenir par son travail

5° 9° Fallet né Droyant, rue Chiers prolongée, avis favorable

6° 9° Martineau né Coatin, au Pinier, avis défavorable

7° Benoit Jean, au Chêne Creux, avis favorable pour l'allocation ayant 2 fils soldats.

8° Jégon né Pérué, rue Sadi Carnot 31, avis défavorable; l'intéressé n'était pas le titulaire de la pétitionnaire au moment de son appel sous les drapeaux.

9° Grollier divorcé d'avec Péronno, rue de l'Industrie, avis favorable -

Propriétés non bâties

Commission de Classement

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir bien conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet du 2 août 1915 désigner les classificateurs chargés de donner leur avis sur les réclamations des contribuables admissibles à contester la nature de culture et le classement assignés à leurs propriétés en 1920

Après en avoir délibéré

Le conseil désigne :

Propriétaires fonciers habitant la commune.

- 1° Beaufre Adrien - cultivateur - au Bourg
- 2° Verrière Jean Baptiste - " - au Sandreau
- 3° Urbain Joseph - " - au Chêne-Creux
- 4° Rapideau Auguste - " - La Jaquerie
- 5° Péreau François Péreau - " - Chapelles
- 6° Redar Jean - " - Chatelier

Propriétaires fonciers n'habitants pas la commune.

- 1° Bahnaud Adolphe - cultivateur - Vertault le Roubert
- 2° Ordonneau Pierre Leroy - " - Mouquevais-le-Roubert
- 3° Collet Joseph - notaire - Vantes-roff.
- 4° Aubin J B fils - cultivateur - Mouquevais Prie Chabot

Tribunal et Chambre de Commerce  
Designation des délégués pour la révision des listes électorales.

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée qu'aux termes de l'art 3 de la loi du 8 Décembre 1887,

pour le 19 Juin

pour le 20 X

et des art 1 & 2 de la loi du 19 février 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal et la Chambre de commerce doit avoir lieu dans la première quinzaine de septembre, par une commission composée du Maire assisté de 2 conseillers municipaux désignés par le conseil

L'Assemblée nomme M. M. Gurbel et Bojic Joseph pour faire partie de la dite commission.

Rapport de la Comm<sup>ne</sup>  
des Travaux publics

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des rapports de Monsieur Codet membre de la commission des Travaux publics, concernant :

- 1<sup>o</sup> l'amélioration de diverses rues de Creutemault
- 2<sup>o</sup> la demande d'acquisition de terrains présentée par Mme Guinche à Creutemault & Carret à la B<sup>te</sup> St

En ce qui concerne les travaux d'attainment le Conseil est d'avis d'y donner suite le plus tôt possible

Ils consistent en construction de caniveaux  
Savoir :

1 <sup>o</sup> rue Bojic . . . . .	44 m de longueur
2 <sup>o</sup> rue Cloake . . . . .	20 m "
3 <sup>o</sup> rue Aubin . . . . .	12 m "
4 <sup>o</sup> Place Major & rue Félic . . . . .	26 m "
Longueur totale	102 m à 30 <sup>+</sup> 3660 <sup>+</sup>

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à traiter avec un entrepreneur au nom des intérêts de la commune. Le crédit nécessaire sera inscrit au budget additionnel

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapporteur en ce qui concerne le terrain dont l'acquisition est sollicitée par Mme Guinche (terrain compris entre la rue Chauvelon & la rue Coussaint), le conseil reconnaît que ce terrain appartient à M<sup>r</sup> Olive Alphonse comme l'ayant acquis de la famille Chauvelon laquelle en était devenue propriétaire par suite de l'acquisition qu'elle en avait faite à la commune le 1<sup>er</sup> février 1856

Les conclusions du rapport de M<sup>r</sup> Codet sont

Envoyé le 24 Juin  
sur l'ann. de 24  
juillet 1908

également adoptées relativement à la demande d'acquisition de terrain de M<sup>r</sup> Cerret

1<sup>o</sup> Le terrain situé à l'ouest de sa propriété, rue des Filets se trouve au droit de la propriété de M<sup>r</sup> Dauval, lequel a seul droit de présomption.

2<sup>o</sup> La rue des Communes pourra être vendue qu'après accomplissement des formalités administratives et exhaussement de la rue des Filets.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil adresse des remerciements à Monsieur Cotel pour l'élaboration de son travail.

### Correspondance.

Monsieur le Maire donne lecture de différentes lettres:

1<sup>o</sup> de Monsieur le Préfet informant que le Sénat dans une de ses résolutions prises à la séance du 17 octobre 1919, rendait hommage aux services éminents rendus par les municipalités ainsi que par les femmes et les jeunes filles françaises, et leur exprimait la reconnaissance de la Nation et invitait le Gouvernement à rechercher et à récompenser celles qui se sont particulièrement distinguées

2<sup>o</sup> de plusieurs habitants de la Blordière réclamant l'intervention de la Municipalité auprès de la Société d'Electricité pour que le courant soit donné le plus tôt possible dans ce Village.

Le Conseil décide que les dites réclamations seront transmises à la compagnie intéressée.

3<sup>o</sup> d'une lettre de M. le Directeur de la C<sup>ie</sup> Européenne du gaz informant que le prix du gaz pour tous usages était relevé à 0<sup>fr</sup>.80 à partir du 10 Mai 1920 et que ce prix était applicable dans la commune à compter de cette date. Il est décidé d'en aviser les habitants.

Vill<sup>o</sup> de Ertemoult  
Place de la Botte

— Constructions —  
Réclamations

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Goullier, propriétaire à Ertemoult et d'un rapport de M<sup>r</sup> Cotel conseiller municipal, relativement à la réparation d'un appentis



plan de la Motte & de la construction d'une muraille  
au même lieu.

Le Conseil après en avoir délibéré et après avis  
de l'agent voyer

Décide :

1<sup>o</sup> que le terrain sur lequel est construit  
l'appentis de M<sup>r</sup> Guellin etant communal sera  
loué moyennant un <sup>à l'année</sup> prix annuel de

2<sup>o</sup> que les voitures qui desservent la place  
de la Motte n'ont pour y accéder que la rue Coudet,  
que par suite de la muraille qui a été construite M<sup>r</sup>  
Guellin elles ne peuvent plus passer, décide  
d'inviter le propriétaire à démolir cette muraille.

Chemins Vicinaux ord<sup>res</sup>

N<sup>os</sup> 3 à 20

Entretien

X  
dans le rapport

Monsieur le Maire soumet au conseil  
la proposition - de M<sup>r</sup> J<sup>r</sup> Mauillet, relative  
à la fourniture de matériaux d'entretien des chemins  
vicinaux ordinaires N<sup>os</sup> 3 à 20, il donne ensuite  
lecture du rapport de M<sup>r</sup> l'agent voyer cantonal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré  
accepte la dite proposition.

Chemin rural  
des  
Foyaux et des Fromentaux

Monsieur le Maire informe le Conseil  
que la commission des Travaux Publics s'étant  
rendue sur les lieux a reconnu que l'exécution  
de ces chemins était d'une utilité spécialement  
urgente pour faciliter les travaux des propriétaires  
travailleurs. Toutefois il fait remarquer que par  
les faibles ressources du budget de la commune  
et les difficultés actuelles de main d'œuvre il  
y a lieu tout d'abord d'inviter les propriétaires  
intéressés à faire abandon du terrain nécessaire à  
la construction de ces chemins, de fournir ensuite  
des subventions financières dans la plus large mesure  
en tenant compte de la plus-value que prendront leurs  
terrains après l'exécution des travaux; de participer  
enfin en nature, roulage, main d'œuvre... au  
prix pour autres motifs aux dits travaux.

Le conseil prend acte des déclarations de Monsieur

le Maire qui l'approuve entièrement et prie M<sup>e</sup> l'agent voyer de hâter le plus possible l'étude et le tracé de ces chemins dont l'utilité lui paraît incontestable.

Chemin rural de la  
Blordière à la Morinière  
Reconnaissance et tracé.

Monsieur le Maire expose au Conseil que ce chemin est d'une grande utilité que sa construction a été demandée avant la guerre par les habitants des importants villages de la Blordière & de la Morinière. qu'il y a lieu de remplir au plus vite les formalités pour la reconnaissance et le tracé de ce chemin.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Demandes d'acquisition  
de terrains  
au Chem. Creux.

Monsieur le Maire communique au Conseil diverses demandes d'acquisitions de terrains communaux au Village du cheu. creux.

Après en avoir délibéré, il fixe à 3<sup>e</sup> le prix du m<sup>2</sup> de terrains qui sont inutiles à la Commune & aux habitants. Savoir

1<sup>o</sup> Jules Lesage au cheu. creux prendra à la Voie publique <sup>en bordure du chemin n<sup>o</sup> 65</sup> 24 m<sup>2</sup> d'où il résulte qu'il aura à payer à la commune : 72<sup>f</sup>.

2<sup>o</sup> En ce qui concerne la demande collective de Jules Lesage & de Bruen le Conseil est d'avis de leur céder le terrain qu'ils sollicitent mais jusqu'à la limite de la place figurée au plan du voyer communal, la superficie sera alors de :

pour Bruen 26<sup>m</sup> à 3<sup>e</sup> l'emp. soit : 78<sup>f</sup>  
pour Lesage 15<sup>m</sup> à 3<sup>e</sup> l'emp. soit : 45<sup>f</sup>

Gare de Pont-Rousseau  
Projet d'agrandissement  
du Chemin de fer

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet dans laquelle celui-ci indique qu'il a transmis à Monsieur le Ministre des Travaux Publics le vœu du Conseil tendant à ce que le projet d'agrandissement de la gare de Pont Rousseau étudié avant la guerre, soit réalisé le plus rapidement possible. Monsieur le Préfet

ajoute que par dépêche en date du 26 Mars le Ministre a fait connaître que le réseau de l'Etat procède actuellement à une étude relative à l'établissement d'une nouvelle gare à Vaux sur la ligne projetée entre Vantes et le Fellerin.

Il faut en prenant bonne note de cette information le Conseil décide d'insister auprès des Pouvoirs Compétents pour le maintien d'une passerelle pour piétons sur le nouveau front à construire sur la ligne de Vantes à Pornic.

Fournitures scolaires  
Traité

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de plusieurs lettres de libraires, déclarant que dans les circonstances actuelles il leur est impossible de s'engager pour une longue durée à livrer à la commune les fournitures scolaires.

Dans ces conditions, le conseil revenant sur sa décision du 15 février dernier, décide de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de traiter avec l'ancien fournisseur M. Poiret, jusqu'au 31 Décembre 1920, aux cours actuels.

Service des eaux  
Relèvement du tarif

Monsieur le Maire donne lecture de diverses lettres du Service des eaux de la Ville de Vantes, dont une relative au relèvement du tarif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les nouvelles conditions de la Ville de Vantes.

En outre le conseil est d'avis d'appliquer l'arrêté municipal du 28 janvier 1916 prescrivant le rattachement à la canalisation de Pont-Rousseau de tous les immeubles dépourvus d'eau potable.

Il décide également de demander à la Ville de Vantes d'accélérer l'extension du service dans la commune.

Porteur de télégrammes  
Traitements  
Participation de l'Etat

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil ayant examiné la situation particulière créée par

Suite du nombre toujours croissant des appels  
téléphoniques décide d'appeler l'attention des pouvoirs  
compétents sur la nécessité d'obtenir une subvention  
de l'Administration des Postes dans les salaires  
du porteur de télégrammes à Pont-Rousseau  
Fait & délibéré les jours visés par sus dits.

E. Bouveret }  
J. Redon } H. Saupin } F. Diquet }  
Pineau } } } }  
Etienne Joseph } } } }  
Ch. Patry } } } }  
A. Lehoucq }  
Joseph }

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 7 heures du matin, le dimanche 11 juillet 1920, pour la session ordinaire de Mai. - Suite -

Objet de la séance :

- 1° Exercice clos. - Compte de gestion du Receveur Municipal.  
Compte administratif du Maire - Exercice 1919
- 2° Chapitres additionnels au budget de 1920
- 3° Budget primitif de l'exercice 1921
- 4° Service Vicinal. - Budget spécial de l'exercice 1921;  
état des reliquats disponibles en 1920.  
Chemins vicinaux reconnus. - Budgets
- 5° Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance.

A. Repe, le 10 juillet 1920  
Le Maire